

## DIVISION FINANCIÈRE

DIFIN/10-498-506 du 21/06/2010

### **DEPLACEMENTS A L'INITIATIVE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE - VOYAGES PROFESSIONNELS A PARIS**

Référence : Note DIFIN 10-484-494 du 22/02/2010 parue au BA n 484 du 22/02/2010

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme GINAS - Tel : 04 42 91 72 74

En raison des restrictions budgétaires actuelles, je vous informe que, pour les réunions à Paris intra muros, les départs sont toujours autorisés la veille pour convenance personnelle mais que les dépenses de stationnement, restauration et hébergement qui en découlent ne seront prises en charge que pour les réunions commençant avant 9heures30.

La situation des personnels affectés dans les départements alpins sera, elle, examinée au cas par cas.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*